

Nous lisons dans la Correspondance  
Havre :

La réunion électorale tenue jeudi soir au Cirque Napoléon a été la cause de désordres sérieux. Nous ne devons pas nous dissimuler que toutes les nuances du parti révolutionnaire s'exaspèrent à vue d'œil et entrent de jour en jour dans un état d'exaltation prononcé. Plusieurs charges ont été exécutées par la garde de Paris à cheval, et force a été faite au curieux d'abandonner la chaussée pour se réfugier sur les contre-allées du boulevard.

Au moment où M. Brun, inspecteur divisionnaire de la police municipale, assisté de sergents de ville, engageait un groupe d'individus à se disperser, il a été frappé à la tête, au-dessus de la tempe gauche, d'un coup de canne plombée qui l'a grièvement blessé.

Le jeune homme qui lui a porté ce coup a été immédiatement arrêté, tenant encore à la main la canne dont il venait de se servir. M. Brun, couvert de sang qu'il perdait abondamment, a été transporté au café Bernard, où un médecin, aussitôt appelé, a pansé la plaie et fait cesser l'hémorragie. L'état du blessé est grave, on craint une fracture du crâne qui pourrait entraîner la mort.

Un officier de paix, M. Lombard, a été fortement contusionné à la main droite par un coup de canne.

Dans la foule repoussée par les charges de cavalerie, des individus, en assez grand nombre, ont été contusionnés.

Des attroupements venant du faubourg Saint-Marcel, augmentés encore par des groupes qui se sont joints à eux, vers l'Hotel de Cluny, ont descendu jeudi le boulevard Saint-Michel, après avoir stationné pendant quelque temps à la hauteur de la rue Racine. Beaucoup d'individus tenaient en l'air leur canne surmontée de leur chapeau. Ces attroupements allaient passer sur la droite de la Seine lorsque des sergents de ville les ont dispersés. Ils criaient: Vive Rochefort ! Vive la Lanterne !

Des autres groupes ont suivi, en poussant les mêmes cris, la rue Saint-Antoine, se dirigeant vers la Bastille et les boulevards. Il y avait des lanternes allumées portées au bout d'un bâton.

Une autre manifestation a été faite vers les dix heures par des individus arrivant par la rue Dauphine. Les attroupements ont été dispersés par les sergents de ville venus en toute hâte de la préfecture.

Nous lisons aussi dans le Journal de Paris :

Vers huit heures la foule était énorme, non seulement sur la place du cirque Napoléon, mais dans les rues adjacentes. Bien avant l'arrivée des candidats, notamment de M. Raspail, l'effervescence était déjà grande. On criait : Vive Raspail !

Au moment où la voiture de M. Raspail est arrivée sur le boulevard, en face le cirque, ces cris ont retenti avec plus d'énergie encore. Les membres du bureau sont allés au devant du candidat pour l'introduire dans la salle. Un grand mouvement s'est produit dans la foule, et les haies des agents de police ont été rompues. La réunion a commencé, mais la foule n'a pas cessé de stationner autour du théâtre, attendant la fin de la séance.

Dans les rues du Faubourg-du-Temple qui avoisinent le Cirque Napoléon, les groupes étaient plus nombreux et plus échauffés que partout ailleurs.

On assure que plusieurs collisions ont eu lieu entre les personnes présentes et les agents de l'autorité. Sur le boulevard, l'animation était extraordinaire.

Un groupe nombreux a commencé d'abord à crier la Marseillaise sur l'air du Lampir, puis vers dix heures et quart, la Marseillaise a été entonnée; le refrain était suivi des cris de : Vive Raspail ! A peu près vers la même heure, des brigades de sergents de ville occupant tout le boulevard Beaumarchais exécutaient des charges vigoureuses, cherchant à refouler le public dans les rues latérales et à débarrasser la chaussée. A un moment, les sergents ont crié : Voici la troupe ! Et en effet, entr'ouvrant tout à coup leurs rangs, ils ont donné passage à une patrouille de cavalerie de la garde municipale. La panique s'est alors emparée de la foule qui s'est enfuie dans les rues aboutissant au boulevard. Dans la rue du Temple, les poussées des agents de l'autorité ont fini par refouler le public, jusqu'à la rue des Blancs-Manteaux. Les personnes qu'on dispersait ainsi ont même été poursuivies jusqu'à l'hôtel de ville.

Une lettre particulière que nous recevons ce matin nous assure que de très-graves désordres auraient eu lieu hier à l'école de médecine. Le doyen, M. Wurtz, aurait été battu par les étudiants. Une quarantaine d'arrestations auraient été opérées.

Notre correspondant, témoin oculaire de manifestations qui ont eu lieu sur les boulevards, dans la nuit de jeudi à vendredi, évalue à plus de deux cents le nombre des étudiants arrêtés. Beaucoup d'ouvriers ont aussi été amenés à la préfecture des police.

Il y a sur tous les points de Paris un déploiement de forces extraordinaires. On disait hier que les réunions électorales seraient gardées à vue par un bataillon sous les armes. Ce bruit est sans doute

empreint d'une certaine exagération, mais il démontre à quel diapason les esprits sont montés.

C'est lundi prochain que se termine la période des réunions publiques électorales autorisées par l'article 8 de la loi sur les réunions.

J. RENOUX.

### CHRONIQUE LOCALE.

Un certain nombre de personnes ont témoigné leur étonnement aux membres de la commission chargée de centraliser les souscriptions pour la médaille d'or qui doit être offerte à M. Jules Brème, de ce qu'aucune liste ne leur avait encore été présentée. Nous les prevenons que des listes seront présentées à domicile dans le courant de la semaine prochaine.

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille pour l'année 1869-1870 est composée de la manière suivante :

MM. Desmazières, notaire à Armentières, président ;  
Courmont, notaire à Lille, premier syndic ;  
Guérin, notaire à Wambrechies, deuxième syndic ;  
Deledicq, notaire à Lille, rapporteur ;  
Herlin, notaire à Lille, secrétaire ;  
Cottigny, notaire à Roubaix, trésorier ;  
Delinselle, notaire à Cysaing, membre ;  
Lebigre, notaire à Lille, id.  
D'halluin, notaire à Queznoy, id.

D'après une décision ministérielle, on enverra en congé dans leurs foyers, après la clôture des inspections générales :

1° Les militaires de la classe 1863 servant dans les conditions de la loi du 21 mars 1852 ;

2° Les militaires servant dans les conditions des lois des 26 avril 1855 et 24 juillet 1860, et libérables en 1869 ;

3° Les engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre 1870, et qui comme les hommes de la classe 1863, compteront cinq ans de présence sous les drapeaux.

Cette mesure a pour but de compléter celle en vertu de laquelle les hommes de la classe 1863, et d'autres catégories de militaires se trouvant en congé lors de la circulaire du 8 mars 1869, ont reçu des prolongations de congé destinées à leur permettre d'attendre dans leurs foyers le moment de leur libération.

La Lyre Roubaissienne et la Fanfare partent, la première, ce soir, la seconde demain, pour Reims, où elles vont assister au grand concours international.

La Lyre Roubaissienne est classée dans la dixième division, première section, des sociétés françaises.

Quatre prix sont attribués à cette section : Premier prix, une médaille d'or de 150 fr. et une indemnité de 150 fr. ; Deuxième prix, une médaille d'or et une indemnité de 75 fr. ; Troisième prix, une médaille de vermeil grand module ; Quatrième prix, une médaille de vermeil.

Les sociétés concurrentes de la Lyre Roubaissienne sont : la Caléienne, du Cateau ; l'Orphion Galiniste, de Melun ; l'Orphion de Bouchain ; le Cours musical, de Boulogne-sur-Seine ; et l'Etoile, de la Madeleine-lez-Lille. Le concours imposé est la Ronde aux étoilés, de Prosper Pascal, paroles de Th. de Banville.

Des objets d'art de très-grand prix sont aussi réservés pour les concours d'excellence entre les sociétés françaises et les sociétés étrangères.

La Fanfare de Roubaix est classée dans la division d'excellence (fanfares). Deux prix sont attribués à cette division : 1er prix, une médaille d'or de 300 fr. ; et une indemnité de 500 fr. ; 2e prix, une médaille d'or de 200 fr. et une indemnité de 250 fr. — Morceau imposé : Ouverture de Jean de Finlande, de Hummel. Les sociétés concurrentes de Roubaix sont : Fanfare des sapeurs-pompiers de Saint-Quentin ; la fanfare de Ville-sur-Saulx ; la fanfare de Taras. Pour le concours de soli, deux prix seront décernés : un objet d'art et une médaille de 100 fr. Les sociétés qui prendront part à ce concours sont : Viry-le-Français (fanfare Ste) Cécile ; Saint-Quentin, fanfare de Roubaix.

La musique municipale de Tourcoing doit aussi prendre part au même concours. Dans la division d'excellence des musiques d'harmonie elle a pour concurrentes : Société philharmonique d'As. Deux prix seront décernés : 1er prix, une médaille offerte par l'Empereur et une indemnité de 800 fr. ; 2e prix, une médaille d'or de 200 fr. et une indemnité de 400 fr.

Dans le concours de soli, (musiques d'harmonie — 1re division) la musique de Tourcoing n'a pas de concurrents. Un prix est attribué à cette division : c'est un objet d'art.

Jeudi dans l'après-midi, vers trois heures, un commencement d'incendie était signalé au hameau des Trois-Baudets, dans une maison habitée par un tisserand nommé Quint. On pénétra dans l'intérieur et on aperçut qu'un rouleau de papier jeté sur un tas de paille, dans le grenier, avait pris feu et menaçait de tout enflammer. On vint à bout d'éteindre ce commencement d'incendie ; mais, vers cinq heures, le feu

se déclarait de nouveau et cette fois détruisait toute la petite maison de l'ouvrier. Il est malheureusement trop probable que la malveillance a causé ce sinistre. On sait qu'il y a quinze jours, le feu s'est déclaré dans une maison du même hameau et dans les mêmes circonstances, alors que les habitants étaient absents. Une enquête est ouverte. Ces maisons appartiennent à Mme veuve D'halluin, cultivatrice à Roubaix.

Ce matin vers trois heures, un tisserand de Marcq, nommé Auguste Datteau, a tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir. On dit que c'est un amour contrarié qui a poussé ce malheureux à cet acte de désespoir, bien qu'il n'ait pu l'accomplir jusqu'au bout et malgré les secours qui lui été prodigués, on craint pour ses jours.

On vient de retirer du canal de la Marque, à Marcq-en-Barœul, le cadavre d'un homme robuste, âgé de 35 à 40 ans et paraissant avoir séjourné 3 jours dans l'eau. Les deux jambes avaient été brisées entre les écluses. Voici le signalement de cet individu : taille, 1 mètre 68 ; cheveux et sourcils bruns. Il portait un bourgeron en toile bleue, deux jupes en velours noir, deux pantalons en drap gris, des bottines, et une casquette en soie noire.

Pour toute la chronique locale: J. RENOUX.

Convoy funèbre. — Les funérailles de M. CHARLES-CÉSAR LEFEBVRE, Négociant en vins à Roubaix, auront lieu le 17 mai, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 53. La famille prie les personnes auxquelles par oubli, on n'aurait pas adressé de lettre d'invitation, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 8813.

Nous rappelons aux personnes qui désirent y assister, que l'obit du mois pour le repos de l'âme de M. Alexandre Feuille, sera célébré le Mardi 18 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin.

FAITS DIVERS.

— Voici quelques détails que nous fournit le *Monteur* sur l'emprunt de la ville de Paris :

Le nombre des lettres chargées est de cent mille, dont les neuf dixièmes contiennent un mandat de 20 francs. Ce qui donne à l'emprunt un caractère tout démocratique.

Mercredi matin plusieurs fourgons ont apporté dans des sacs de blé, de la poste, 16,000 lettres.

Au travail des membres du conseil, on a adjoint des conseillers de préfecture, des directeurs de poste, et enfin tout ce qu'on a pu trouver.

5,000 lettres ont déjà été ouvertes jusqu'à présent, et les valeurs ont été immédiatement remises au receveur municipal.

Le montant total de la souscription jusqu'à ce jour, tant en comptant les recettes des caisses que la sommes contenues dans les lettres ouvertes, dépasse 420 millions.

Aux conseillers des travaux de dépouillement on a adjoint, pour les aider, 100 employés de l'administration. Le travail commence à huit heures et demie du matin et ne se termine qu'à onze heures et demie du soir.

Pour ne pas perdre de temps, les repas sont pris à l'hôtel de-ville.

Chaque sous-commission se compose d'un conseiller général et de trois employés.

Le conseiller seul ouvre les lettres et en reçoit le montant ; les lettres sont ensuite réunies par 100 et l'argent donné au receveur municipal, qui en donne décharge.

Si, dans l'exécution du dépouillement, quelques difficultés se présentent, on nomme une commission qui ajourne ou décide selon l'urgence et la difficulté.

Il est arrivé, mais très-rarement, que des valeurs énoncées dans les lettres chargées ne s'y trouvaient pas ou qu'il s'y trouvait une somme moindre. Dans ce cas, on dresse procès-verbal.

On le voit les emplois à la ville pour le moment, ne sont pas si sinécure.

M. Barnadotte, neveu du roi de Suède, et teinturier à Suresnes, pose sa candidature indépendante et libérale dans la 8e circonscription de Paris.

Sa première réunion publique aura lieu dit-on, à Courbevoie, au cabaret de M. Ilurbide, l'héritier presomptif de la couronne du Mexique.

Dira-t-on encore que le règne de l'égalité n'est pas arrivé !

Un pas immense, au point de vue des conséquences futures, vient, sans qu'on paraisse jusqu'à présent s'en être beaucoup préoccupé, d'être réalisé par la science moderne dans le domaine pratique des découvertes utiles.

La conservation des viandes à l'état frais est aujourd'hui un problème résolu. Par le procédé de l'inventeur, isolée des atteintes délétères de l'air ambiant, la viande se conserve pendant des années, à toutes températures, dans des caisses de zinc, d'où, lorsqu'on la retire, elle apparaît avec tout l'aspect de la chair d'un animal fraîchement abattu, sanguinolente et rose ; au goût, elle n'a ni odeur ni

saveur étrangères et l'innocuité des substances employées à sa préparation en rend l'usage aussi salubre que celui de la viande de boucherie.

L'extrême abondance des bestiaux de l'Amérique du Sud permet d'en importer des quantités énormes à des prix infimes réduits, et réserve ainsi une ressource précieuse aux exigences de la nourriture populaire, si insuffisante jusqu'à présent. Si ce fait, publié par la *Liberté*, est positif, c'est là une révolution économique, une magnifique découverte qui prépare des conditions de bien-être aux classes nécessiteuses et qui offre un puissant intérêt pour la société tout entière.

Le bruit court à Londres qu'un commis de l'une des plus fortes maisons de banque, qui jouissait de toute la confiance de ses patrons, s'est enfui après avoir soustrait une somme énorme.

C'est une épidémie !

Après l'affaire Tailfer, après la fuite de cet homme d'affaires qui emporte 300,000 francs au duc de Beaufremont, voici qu'on parle de la disparition du caissier d'une grande administration maritime de Paris.

Le brave homme laisserait un déficit de 400,000 francs.

On nous affirmait, à ce propos, qu'il existe à New-York une villa splendide, la villa des Cuisiers, où tous les cuisiers en fuite se font construire des hôtels magnifiques et où l'arrivée d'un nouvel habitant est signalée par des fêtes solennelles.

Que de fêtes depuis quelques années !

On lit dans le *Droit* :

« Une jeune musicienne ambulante, nommée Christine S... demeurant rue Saint-Victor, exerçait son industrie, hier, vers cinq heures du soir, dans la rue de Geoffroy-Saint-Hilaire, quand une dame, élégamment vêtue, s'approcha d'elle et lui dit : — Ma bonne amie, voulez-vous me rendre un service? Il faut que je monte chez une personne qui demeure au cinquième étage. Ma petite fille m'embarrasse, prenez-la pour quelques instants, et allez ici pres, dans le jardin des plantes, devant la fosse de l'ours-Martin. Je vous rejoindrai dans un quart d'heure au plus tard, et voici pour votre peine. En même temps, elle lui donna une pièce de deux francs et lui mit sur les bras sa fille enveloppée dans des langes fort propres.

Joyeuse de cette aubaine inattendue, la jeune musicienne mit l'enfant dans sa poche et se rendit avec l'enfant devant la fosse aux ours. Les heures s'écoulaient sans qu'elle vit revenir la belle dame, elle se mit à fondre en larmes, et un sergent de ville, après l'avoir questionnée, la conduisit au commissaire de police du quartier, chez qui l'enfant fut déposée. Les langes ne portaient pas de manque. La petite fille en bonne santé, paraît âgée d'environ dix jours. Elle a été admise, à la suite des formalités ordinaires à l'hospice des Enfants-Assistés. »

Les journaux anglais nous apprennent que le trichissime marquis de Bute, récemment converti au catholicisme, s'occupe de fonder à Jérusalem un immense hôpital qui sera destiné à recevoir les malheureux atteints de la lépre.

On écrit de Boissichot :

« Le 9 courant, vers dix heures du matin, un orage s'est escahné sur notre commune ; la nommée Thérèse Mels, âgée de 75 ans, journalière, se trouvait dans les champs avec son mari quand l'orage se déclara.

Tous deux cherchèrent un abri sous un arbre, où la foudre vint les frapper. La femme fut tuée sur le coup. Son mari reçut plusieurs brûlures qui ne mettent cependant pas sa vie en danger. »

— Voici le sommaire de la *Revue du Monde catholique* du 25 avril 1869 :

I. — Notes et souvenirs d'un officier pontifical. Russel Killoug.  
II. — Fébronius et ses erreurs, (suite et fin). Montrouzier.  
III. — De la gratuité absolue de l'enseignement primaire, Fayet.  
IV. — Notre-Dame de Lourdes (suite et fin). H. Lasserre.  
V. — Violette, (suite et fin) Etienne Marcel.  
VI. — A propos des *Colutretes*, E. Hello.  
VII. — Les grandes artistes. — Claude Gélée, M. Valentin, B. Bouniol.  
VIII. — Découvertes récentes, Numa Boudet.  
IX. — Chronique du Concile, J. Chantrel.  
X. — Revue politique de la quinzaine, E. Veillot.  
XI. — Chronique littéraire, Ernest Loth, etc.  
XII. — Bulletin bibliographique, A. Loth, etc.

Un an : 32 fr., six mois, 17 fr. Paris. — Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

COURS DE LA BOURSE.

Du 15 Mai 1869.

Cours de ce jour	Cours précédent
0/0 71.95	3 0/0 71.95
100 102.50	4 0/0 102.00

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Du 9 mai.

Pirene Jacques, 24 ans, négociant, et Costeux Philomène, 23 ans, sans profession. — Flamée Charles, 32 ans, forgeron, et Dewinter Allime, 31 ans, journalière. — Leclercq Emile, 26 ans, employé des douanes, et Deledalle Victoire,

26 ans, sans profession. — Deboscher, Félix, 33 ans, déboureur, et Huys Marie, 27 ans, journalière. — Buxman Pierre, 27 ans, journalier, et Decuyper Marie, 27 ans, lessiveuse. — Sjamaar Isaac, 27 ans, tailleur, et Debève Aimée, 27 ans, modiste. — Massehelein Victor, 27 ans, tisserand, et Desuter Marie, 20 ans, tisserande. — Desauter Raïmond, 22 ans, forgeron, et Thienpont Euphrasie, 20 ans, couturière. — Matsnots Pierre, 32 ans, tisserand, et Depenter Elisabeth, 27 ans, journalière. — Baelde Adolphe, 34 ans, fleur, et Leclercq Palmry, 27 ans, rattachouse. — Garcette Henri, 38 ans, employé au chemin de fer, et Duffot Sidonie, 28 ans, sans profession. — Cock Jean Baptiste, 28 ans, cabaretier, et Desmaux Maria, 28 ans, ménagère. — Seynaeve Henri, 24 ans, restaurateur, et Pollart Mélanie, 23 ans, sans profession.

MARIAGES.

5 mai. — Massart Jacques, 28 ans, agent de police, et Lefebvre Séraphine, 33 ans, couturière.

8 mai. — Delescluse Jean Baptiste, 40 ans, contre-maître, et Weymeersch Marie, 27 ans, tailleur.

10 mai. — Slisenguer Jules, 39 ans, fleur, et Desmet Marie, 25 ans, journalière. — Deldigue Henri, 26 ans, tisserand, et Dolvyn Eliza, 26 ans, tisserande.

NAISSANCES.

Du 4 mai au 14 inclus :

22 garçons et 30 filles.

DECÈS.

4 mai. — Huque Henri, 49 ans, contre maître, rue du Moulin brûlé. — Vercoûtère Philomène, 21 ans, ménagère, hôpital. — Delmalle Sophie, 22 ans, ménagère, rue du Haut-Fontenoy.

5 mai. — Fournier Marie, 65 ans, rentière, Grande Rue.

6 mai. — Beuscut Rosalie, 30 ans, ménagère, au fort Maillet. — Remme Nathalie, 22 ans, couturière, hôpital.

7 mai. — Brédart Virginie, 69 ans, rentière, rue de Nouveaux. — Willem Floris, 74 ans, tisserand, basse Masure. — Duvivier Florentin, 50 ans, barbier, rue des Longues Haies.

8 mai. — Cuvellier Auguste, 37 ans, journalier, hôpital.

10 mai. — Tiers Célestin, 52 ans, propriétaire, rue d'Inkerman. — Mercier Joseph, 92 ans, journalier, rue Philippe-le-Bon. — Hanselin Emmanuel, 21 ans, fleur, au Calvaire. — Debrux Marie, 31 ans, ménagère, rue de Lhommelet.

Il est décédé en outre :

21 garçons et 13 filles au-dessous de 10 ans.

Compagnie d'assurances générales sur la vie.

Rue de Richelieu, 87, fondée en 1819.

(La plus ancienne des compagnies françaises.)

Fonds de garantie : 70 millions réalisés.

Assurances en cas de décès pour la vie entière. — La Compagnie s'engage à payer lors du décès de l'assuré, à quelque époque que le décès ait lieu, un capital déterminé aux héritiers ou ayants-droits.

Assurances mixtes. — La Compagnie garantit, moyennant une prime annuelle, un capital déterminé payable aux héritiers de l'assuré ou à l'assuré lui-même, s'il vit après un nombre d'années convenu d'avance.

Les assurés ont droit à une participation de 50 O/O dans les bénéfices produits par ces deux natures d'assurances.

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes.

Situation de la Compagnie au 31 décembre 1867 :

Capitaux assurés (en cours), ci	188,795,405 f. 87
Rentes viagères en cours, ci	4,764,482 55

Bénéfices répartis aux assurés pour la période biennale 1866-1867.	1,605,200
Sinistres payés pendant ladite période	3,926,118

S'adresser pour renseignements et prospectus, chez MM. Loncke, père et fils, directeurs particuliers, 20, rue de la Barre, à Lille.

### ANNONCES

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix, et de Me ROUSSEL, notaire à Tourcoing.

Roubaix. — A vendre par suite du décès de M. BAEST, pour en jouir de suite, Fonds de commerce de

Voitures publiques

servant au service municipal de voyageurs Ensemble le privilège exclusif concédé audit sieur Baest pour dix années moyennant une subvention annuelle de 3000 francs suivant procès verbal d'adjudication dressé en la mairie de Roubaix le 20 novembre 1866.

Un omnibus, une vigilante à quatre places et trois autres vigilantes. Six chevaux et leurs harnais.

Le Jeudi 27 mai 1869, à trois heures de relevée, en l'étude de M. Tacquet, sieur à Roubaix, rue Pauvre, 32, Me Tacquet, avec l'assistance de Me Roussel, adjugera aux enchères publiques le dit fonds de commerce.

8814